Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213502438-20251212-2025_12_196-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES

CANTON DE FOUGERES-1

COMMUNE DE ROMAGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 DECEMBRE 2025

Auteur du document :Mme Cécile PARLOT, Maire de Romagné
Date de mise en ligne : 15/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze décembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Cécile PARLOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal	05/12/2025
Date d'affichage de la convocation	05/12/2025
Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	12
Nombre de conseillers votants	16

Etaient présents :

Jean-Claude NOËL, 1er Adjoint	Serge VANNIER, conseiller municipal
Roselyne MEDARD, 2ème Adjointe	Régis ROUSSEL, conseiller municipal
Pascal MAHE, 3ème Adjoint	Olivier GUERINEL, conseiller municipal
Zilpa VILSAMON, 4ème Adjointe	Anne-Sophie RONDIN, conseillère municipale
Pascale LOISEAU, conseillère municipale	Henri-Jean DOLAINE, conseiller municipal
Isabelle RENAULT, conseillère municipale	

Etaient absents excusés : Florian Coudray ; Anne-Cécile Jouan ; Arnaud Sabin ; Tiphaine Sourdin ; Géraldine Guillaume ; Ludovic Martin ; Dominique Delaunay

Etait absent :

Pouvoirs :
de M.Florian Coudray à Mme Cécile Parlot
De Mme Anne Cécile Jouan à Mme Isabelle Renault
De Mme Géraldine Guillaume à Mme Roselyne Médard
De M.Ludovic Martin à M.Serge Vannier

Mme Roselyne MEDARD est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2025/12-196 : Objet : Subventions 2026 - Demande de subvention exceptionnelle du Romagné Basket Club

Rapporteur : M.Pascal Mahé, 3ème Adjoint

Le Romagné Basket Club sollicite une subvention exceptionnelle de 1000,00 € en 2026, et de 500,00 € en 2027, pour l'aider à mettre en place une nouvelle section innovante, intitulée « Vivre ensemble ». Il s'agit à la fois de « micro-basket » pour les enfants de 3 à 5 ans et de « basket santé » ouvert à tous publics le dimanche matin. Le club explique avoir besoin du soutien de la commune sur deux ans, le temps de développer le projet. Ensuite, il pourra le porter seul.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213502438-20251212-2025_12_196-DE

La commission des finances estime que, dans un contexte de baisse des recettes, notamment publiques en direction des associations, et d'exigences fortes des parents, le club de basket recherche activement des solutions visant à développer à terme, son autonomie financière.
La commission pense important de soutenir le club dans ce mouvement et est majoritairement favorable au versement d'une subvention de 750,00 € en 2026. Un bilan d'étape serait demandé au club fin 2026/début 2027, afin que le Conseil municipal décide de s'engager ou non en 2027, à hauteur de 750,00 €.

Vu l'avis de la commission des finances du 09/12/2025
Après avoir entendu l'exposé et les débats,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité dont quatre pouvoirs par :
16 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Décide** de verser, en 2026, une subvention exceptionnelle de 750,00 € au Romagné Basket club pour l'aider à mettre en place une section intitulée « Vivre ensemble » ;
- **Précise** qu'un bilan du projet sera fait avec le club fin 2026/début 2027 afin de permettre au Conseil municipal de savoir si le soutien doit se poursuivre ou non, en 2027 ;
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et réception par le représentant de l'Etat.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2026 à l'article 65748 2 du budget communal, en section de fonctionnement.

Certifié exécutoire compte tenu
- de la transmission en Préfecture
De Rennes le : 15/12/2025
- de la publication :
Le : 15/12/2025
Le Maire, Cécile PARLOT

MAIRIE DE ROMAGNE (ILLE ET VILAINE)

La Secrétaire de séance, Mme Roselyne MEDARD

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire

Cécile PARLOT

MAIRIE DE ROMAGNE (ILLE ET VILAINE)